

<http://ugtg.org/~apache/spip.php?article1311>



**Répression judiciaire et  
criminalisation de l'action  
syndicale : Communiqué de  
soutien de la FNEC FP FO Oise  
à l'appel de L'UGTG au  
mouvement ouvrier et  
démocratique**

**FO**  
*la force syndicale*

Date de mise en ligne : le 27 octobre 2010

- Dossiers - Répression -

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

**FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
FORCE OUVRIERE  
Section Départementale de l'Oise  
Union Départementale FO de l'Oise - Rue F. Pelloutier - 60100 Creil**

La FNEC FP FO Oise a pris connaissance de la situation inacceptable faite à des militants syndicalistes de l'UGTG. Ces militants qui agissent pour que soient tenus les engagements pris en 2009 par le gouvernement Français, font aujourd'hui l'objet d'intimidations, de pressions, de sanctions.

La FNEC FP FO condamne toute répression contre des militants ouvriers, toute atteinte au droit et à la liberté de revendiquer.

Ici même, alors que les travailleurs se mobilisent par la grève et les manifestations contre le projet de réforme des retraites, nous constatons que le gouvernement use de la répression contre des militants, contre des jeunes et met en cause le droit de grève.

**Informée de l'appel au mouvement ouvrier lancé par l'UGTG, la FNEC FP FO 60 :**

- ▶ adresse son soutien aux militants et dirigeants de l'UGTG menacés de répression.
- ▶ s'adresse au gouvernement français, pour que soit mis un terme à toute répression contre des militants ouvriers, pour que soit respecté le droit syndical et le droit républicain qui doivent s'appliquer en Guadeloupe comme sur tout le territoire français.
- ▶ demande l'arrêt de toutes les poursuites judiciaires et la levée de toutes les sanctions visant Raymond GAUTHIEROT, ancien Secrétaire Général de l'UGTG et tous les autres dirigeants de l'UGTG, dont le Secrétaire Général Adjoint de ce syndicat.

**Message adressé**

à Monsieur le Président de la République  
s/c du Préfet de l'Oise

AU PRESIDENT TRIBUNAL DE GRANDE INTANCE DE Pointe à Pitre (Guadeloupe)

AU PRESIDENT TRIBUNAL DE GRANDE INTANCE DE Basse-Terre(Guadeloupe)

AU PRESIDENT TRIBUNAL DE LA COUR D'APPEL DE Basse-Terre(Guadeloupe)

**Copies à**

UGTG Rue Paul Lacavé - Assainissement - 97110 POINTE.A.PITRE (Guadeloupe)